

Règlement du programme de fidélité Gamm Vert

Mis à jour le 11 Février 2015

Le programme de fidélité Gamm Vert est développé par la société Gamm Vert SA, société anonyme au capital de 640 000 euros, dont le siège social est situé au 83 Avenue de la Grande Armée, 75782 PARIS Cedex 16, France, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°337 891 287.

Le programme de fidélité est valable dans les magasins Gamm Vert, Gamm Vert Nature et Gamm Vert Village* participants dont la liste figure en Annexe et sur www.gammvert.re. Ce règlement contient les généralités du programme de fidélité Gamm Vert toutefois chaque magasin a des particularités.

I - OBJET DE LA CARTE DE FIDELITE Gamm Vert

1) Gamm Vert a mis en place dans les Magasins Participants, un programme de fidélisation de clientèle par l'intermédiaire d'une Carte dite de Fidélité. Ce programme permet au bénéficiaire de la carte, dénommé « le Titulaire », de collecter des points lors de son passage en caisse dans les Magasins Participants à l'opération, en fonction du barème suivant :

1 euro = 1 point sur l'ensemble du magasin (hors produits exclus dûment signalés)

***Hors produits professionnels voir annexe B**

1 euro = 3 points sur les croquettes chien et chat (hors produits exclus dûment signalés).

5 euros = 1 point sur l'aliment en 25 Kg

Une fois 300 points accumulés le Titulaire reçoit un bon d'achat de 7 euros valable 3 mois.

2) Le programme de fidélisation Gamm Vert est ouvert à tous les Titulaires de la Carte de Fidélité Gamm Vert, en cours de validité. Cette Carte de Fidélité n'est en aucun cas constitutive d'une carte de paiement.

II - DELIVRANCE DE LA CARTE DE FIDELITE Gamm Vert

1) La Carte de Fidélité est activée immédiatement. Elle peut être retirée auprès des Magasins Participants contre la remise, par le Titulaire, d'un bulletin d'adhésion, dûment rempli et disponible dans les Magasins Participants (voir Annexe).

Ces informations sont indispensables pour enregistrer toute demande de Carte de Fidélité Gamm Vert.

2) Seules les personnes physiques âgées de plus de 18 ans et demeurant en France métropolitaine et à l'Ile de la Réunion peuvent adhérer au Programme de Fidélité et faire valoir ses droits. Une personne morale (société, comité d'entreprise, association...) qui effectuerait des achats pour son compte, ne peut en aucun cas bénéficier ou faire bénéficier une personne physique (même si cette dernière a adhéré au Programme de Fidélité) des avantages du présent Programme de Fidélité.

3) Tout bulletin d'adhésion comportant une anomalie (incomplet, erroné, illisible) ne sera pas pris en compte. Les données personnelles signalées d'un astérisque, qui sont demandées notamment au travers du bulletin d'adhésion, sont obligatoires.

4) Une seule Carte de Fidélité par foyer (personnes vivant sous le même toit) sera remise au Titulaire ainsi que 2 cartes porte-clés (mini-cartes) afin de permettre aux membres d'un même foyer de cumuler des points sur le même compte.

III - ACQUISITION DES POINTS GAMM VERT

1) La Carte de Fidélité est activée immédiatement et est valable dans tous les Magasins Participants. Le Titulaire cumule donc des points dès son premier passage en caisse.

Sur présentation de sa Carte, le Titulaire se verra attribuer automatiquement lors de son passage en caisse, les points auxquels son achat donne droit en fonction du barème suivant :

1 euro = 1 point sur l'ensemble du magasin (hors produits exclus dûment signalés)

***Hors produits professionnels voir annexe B**

1 euro = 3 points sur les croquettes chien et chat (hors produits exclus dûment signalés)

5 euros = 1 point sur l'aliment en 25Kg

Une fois 300 points accumulés le Titulaire reçoit un bon d'achat de 7 euros valable 3 mois.

2) Attention : certains magasins GAMM VERT, GAMM VERT NATURE et GAMM VERT VILLAGE* excluent le matériel à moteur et les produits professionnels dont l'achat permet de cumuler des points. Aussi, avant tout achat de matériel à moteur ou de produits professionnels, le consommateur est invité à se renseigner auprès du magasin GAMM VERT, GAMM VERT NATURE et GAMM VERT VILLAGE* concerné.

3) Les points bonus et des prix fidélité se trouvant dans nos dépliants, sur le site www.gammvert.re et en magasin sont réservés au Titulaire de la Carte GAMM VERT.

Les points bonus : l'achat de produits rapporte des points supplémentaires, par le Titulaire de la Carte. Les règles de conversion des points bonus en bons d'achat sont identiques à celles du programme de base (1 point bonus = 1 point, au bout de 300 points accumulés le Titulaire reçoit un bon d'achat de 7 euros.).

Les prix fidélité sur des produits signalés en magasin : l'adhérent peut bénéficier de prix réduits sur une sélection de produits. En magasin des affiches prix fidélité indiquent les produits en promotion.

Les points bonus et prix fidélité n'ont pas de valeur marchande ou patrimoniale et ne pourront en aucun cas être convertis en espèces. Toute vente ou échange de points fidélité est interdite.

4) Lorsque le Titulaire a **cumulé 300 points, il reçoit chez lui un courrier accompagné d'un bon d'achat de 7 euros utilisable sur ses prochains achats** (valable 3 mois). Où il se voit remettre un coupon en caisse (selon les Magasins Participants). Le solde de ses points est donc débité en conséquence des remises reçues (300 points pour 7 € ; 600 points pour 14 €...).

5) Toute réclamation devra être effectuée par écrit auprès du magasin dans un délai minimum de 10 jours de l'achat correspondant au ticket contesté. Passé ce délai, aucune contestation ne sera admise.

6) Tout retour ou remboursement de marchandises ayant donné droit à des points, entraînera le retrait du nombre de points correspondant à la valeur de la marchandise retournée.

¹ Depuis le 1^{er} mars 2014, l'enseigne COMPTOIR DU VILLAGE est devenue GAMM VERT VILLAGE.

IV - CONVERSION DES POINTS GAMM VERT

Lorsque le titulaire a cumulé 300 points, il reçoit à la caisse de son magasin un coupon portant le bon d'achat de 7 euros.

Ce bon d'achat de 7euros (chèque de 7€ de réduction) utilisable en une seule fois lui permet d'acheter des produits en magasin (sur présentation du coupon, de la carte de fidélité GAMM VERT et dans la limite des dates de validité indiquées sur le coupon).

2) Ce bon d'achat est valable 3 mois à compter de la date du courrier ou coupon dans le magasin de rattachement GAMM VERT, c'est-à-dire celui qui a délivré la Carte de Fidélité. En effet, les points fidélité peuvent être acquis dans l'ensemble des Magasins Participants mais les éventuelles offres proposées sont valables uniquement dans le magasin de rattachement : qui est annoncé dans le mailing, SMS, emailing... reçu.

3) Ces bons d'achat ne peuvent pas être cumulés avec toute autre offre qui peut être faite par courrier ou en magasin.

4) Ces bons d'achat ne peuvent être en aucun cas cédés, remboursés, échangés, convertis en espèces ou vendus. Pour tout achat inférieur à 7 euros avec le bon d'achat, aucune somme ne pourra être restituée.

V - RETRAIT DE LA CARTE DE FIDELITE GAMM VERT

1) Tout manquement au présent règlement, toute utilisation abusive ou frauduleuse par tout détenteur de la Carte de Fidélité ou tout tiers agissant pour le compte d'un détenteur de carte, entraînera de plein droit la restitution de la Carte de Fidélité.

2) Les points acquis en violation des présentes conditions générales ou par une utilisation abusive ou frauduleuse de la Carte de Fidélité seront annulés sans compensation d'aucune sorte.

VI - PERTE ET VOL

En cas de perte ou de vol de la Carte de Fidélité, le Titulaire devra se présenter dans les meilleurs délais à l'accueil du magasin qui lui a délivré la Carte de Fidélité. Une nouvelle Carte lui sera remise et le total des points cumulés sur l'ancienne Carte lui sera transféré sur la nouvelle Carte après acceptation de la Direction du magasin.

Entre le moment où la Carte de Fidélité a été perdue ou volée et le moment où la déclaration de perte ou de vol est effectuée, le programme de fidélité GAMM VERT est déchargé de toute responsabilité.

VII - CHANGEMENT D'ADRESSE

Tout changement d'adresse, de nom, ou toute indication pouvant être nécessaire, devra être notifiée par écrit dans les meilleurs délais au magasin émetteur de la Carte de Fidélité. Le Titulaire garantit l'exactitude des informations fournies et sera seul responsable de toutes les indications erronées, incomplètes ou obsolètes.

VIII - MODIFICATIONS DU PROGRAMME

1) GAMM VERT pourra à tout moment décider de modifier ou de compléter les présentes conditions générales. De même, le Programme de Fidélisation pourra être écourté, interrompu ou arrêté. Ces situations seront portées à la connaissance du Titulaire par tout moyen approprié.

2) En cas de cessation du Programme de Fidélisation, les avantages acquis par les titulaires de la Carte de Fidélité pourront être utilisés pendant le délai qui sera indiqué et à l'issue duquel ils seront définitivement perdus.

IX - INFORMATIQUE ET LIBERTE

En souscrivant à la Carte de Fidélité, le Titulaire consent à l'utilisation par GAMM VERT de ses données personnelles collectées au travers du fonctionnement de la Carte de Fidélité GAMM VERT. Le Titulaire est informé que ses réponses au questionnaire mentionnées d'un astérisque figurant dans le bulletin d'adhésion, ainsi que les informations collectées via l'utilisation de la Carte de Fidélité lors de ses passages en caisse sont nécessaires pour bénéficier de la Carte de Fidélité GAMM VERT et de ses avantages, et sont destinées à GAMM VERT. Les informations et les traitements automatisés ultérieurement effectués à partir des informations ainsi recueillies lors de chacun des passages en caisse du Titulaire (données relatives à ses achats), permettront à GAMM VERT de mieux le connaître.

Conformément aux dispositions de la loi N°78-017 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Titulaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition portant sur les données personnelles collectées le concernant. Par l'intermédiaire de GAMM VERT, le Titulaire pourra recevoir des propositions commerciales émanant d'autres sociétés partenaires en cas d'accord du Titulaire.

Le Titulaire peut manifester son opposition soit lors de son adhésion en cochant les cases correspondantes, soit ultérieurement en contactant GAMM VERT.

L'adresse mail pourra, si le Titulaire l'accepte expressément être cédée au profit des autres sociétés du groupe GAMM VERT ou de tiers. A défaut de cet accord aucun transfert d'adresse ne sera effectué.

Les droits d'accès, de rectification et d'opposition peuvent être exercés par courrier adressé à GAMM VERT S.A 5rue Maximin Lucas – 97425 LES AVIRONS

A) * ANNEXE : LISTE DES MAGASINS PARTICIPANTS AU PROGRAMME DE FIDELITE GAMM VERT

CP	VILLE	ENSEIGNE
97425	LES AVIRONS	Gamm vert
97410	SAINT PIERRE	Gamm vert
97460	SAINT PAUL	Gamm vert
97480	ST JOSEPH	Coopérative des Avirons
97429	PETITE ILE	Gamm vert
97450	SAINT LOUIS	Gamm vert
97422	LA SALINE LES HAUTS	Coopérative des Avirons
97424	PITON SAINT LEU	Gamm vert

B) LES PRODUITS EXCLUS DE LA CARTE DE FIDELITE

PRODUITS PROFESSIONNELS :

- **IRRIGATION**
- **ENGRAIS**
- **PHYOSANITAIRE**

¹ Depuis le 1^{er} mars 2014, l'enseigne COMPTOIR DU VILLAGE est devenue GAMM VERT VILLAGE.